



Note interne

Circulaire de la fédération UNSA Éducation

Date 03 novembre 2020
Origine Hawa SALL - Véronique DE AGUIAR
Destinataires SR - SR2A - SD - Syndicats

Une circulaire vient d'être publiée pour renforcer la protection des personnels. Elle rappelle que la protection fonctionnelle est obligatoire. Les employeurs doivent :

L'essentiel

- soutenir les agent.es
- répondre systématiquement aux attaques sur les réseaux sociaux
- mettre en place un suivi des attaques et menaces

Les ministres de la transformation et de la fonction publiques, de l'Intérieur, de la Justice et la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, ont signé **une circulaire renforçant la protection des agents publics victimes de violences, d'attaques ou de menaces dans l'exercice de leurs fonctions.**

Nous considérons que cette circulaire est utile pour améliorer la protection des agents publics. Nous demandons, avec l'Unsa FP qu'un nouveau chantier de dialogue social soit ouvert rapidement pour améliorer la lutte contre toute forme de violence vis à vis de tous les agents publics.

Les points importants

- La circulaire rappelle que la protection fonctionnelle est **une obligation pour les employeurs publics.**

Les ministres insistent sur la nécessité de **soutenir les agents** systématiquement, en particulier s'ils déposent plainte. Ils rappellent **la nécessité de former les responsables de service sur leurs obligations en matière de protection**, évoquant même une faute lorsqu'un responsable hiérarchique tenterait de minimiser les faits. La protection fonctionnelle pourrait être accordée à titre conservatoire.

- **Les attaques vis à vis des agents dans l'exercice de leurs fonctions sur les réseaux sociaux** : il est demandé à l'employeur d'y répondre de manière systématique et avec la plus grande fermeté en utilisant un droit de réponse, en signalant les faits sur la plateforme PHAROS du ministère de l'intérieur et en s'adressant à l'hébergeur.

- Enfin, les employeurs devront mettre en place un suivi systématique des menaces ou attaques dont sont l'objet leurs agents avec les protections accordées.

C'est un élément important que l'UNSA avait demandé pour permettre d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place, de suivre l'évolution du type de violences dont peuvent être victimes les agents. Il faut effectivement en finir avec une politique qui consiste à ne pas faire de vagues et à cacher la réalité. Les agents publics ont besoin de soutien.

Notre avis

Cette circulaire vient répondre rapidement à certains questionnements mis en lumière par le drame de l'assassinat de notre collègue Samuel Paty. Cependant, elle ne doit pas rester un coup d'épée dans l'eau, elle doit se traduire par des résultats, donc un suivi et une évaluation.

À la lumière de la montée des violences à l'égard des agents publics, tendance identifiée depuis déjà plusieurs années, **l'UNSA demande à nouveau l'ouverture d'un chantier de dialogue social dédié qui devra porter sur tous les aspects de la prévention et la protection de tous les agents publics dans l'exercice de leurs missions au service des citoyens.**

Article disponible sur le site l'Unsa FP : <https://www.unsa-fp.org/?Une-circulaire-pour-renforcer-la-protection-de-tous-les-agents-publics>

Vous pouvez consulter la circulaire sur le nuage : <https://nuage.unsa.org/index.php/s/KnAGXr8Yzb8e8dM>

contact : fp@unsa-education.org

Si vous souhaitez nous contacter, cliquez [ici](#).